



Budget primitif 2025



Note de présentation brève et synthétique

SOMMAIRE

1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- 1.1. Contexte national
- 1.2. Contexte local

2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 2.1. Les Dépenses de fonctionnement
- 2.2. Les Recettes de fonctionnement

3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 3.1. Les Dépenses d'investissement
- 3.2. Les Recettes d'investissement

4 – SYNTHÈSE DU BUDGET

1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2025 de la commune. Elle sera disponible après le vote du budget par l'assemblée délibérante sur le site internet communal : www.barbatre.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année à venir.



Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

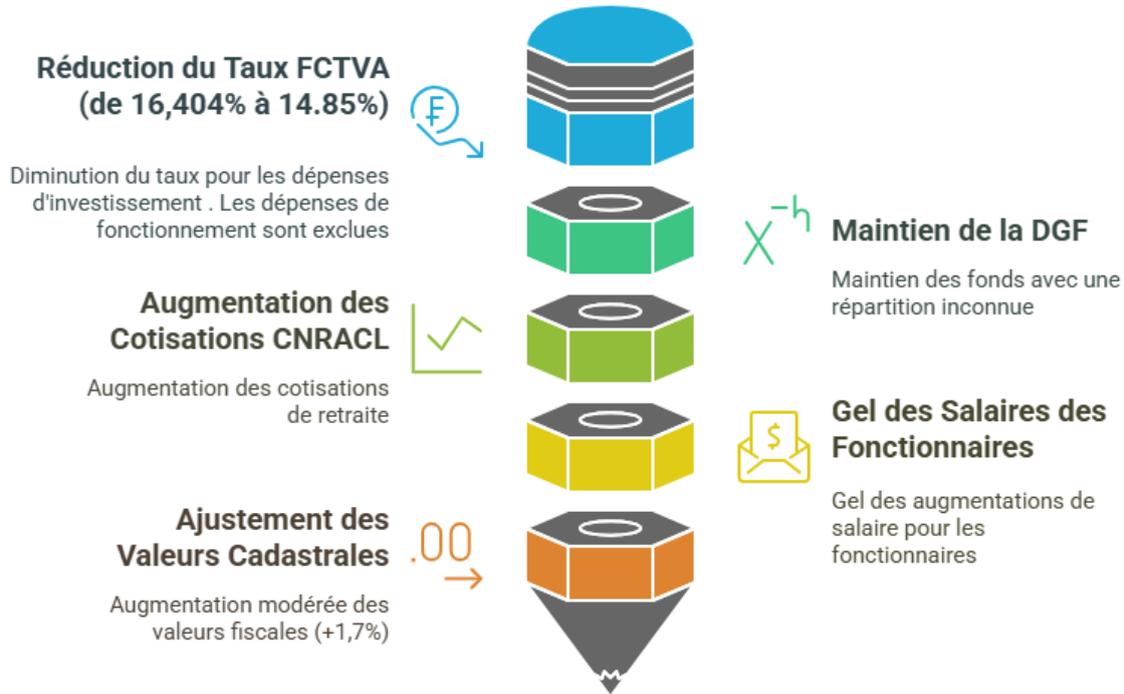
Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

1.1 – CONTEXTE NATIONAL

Les prévisions budgétaires 2025 s'inscrivent dans un contexte économique marqué par la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques.

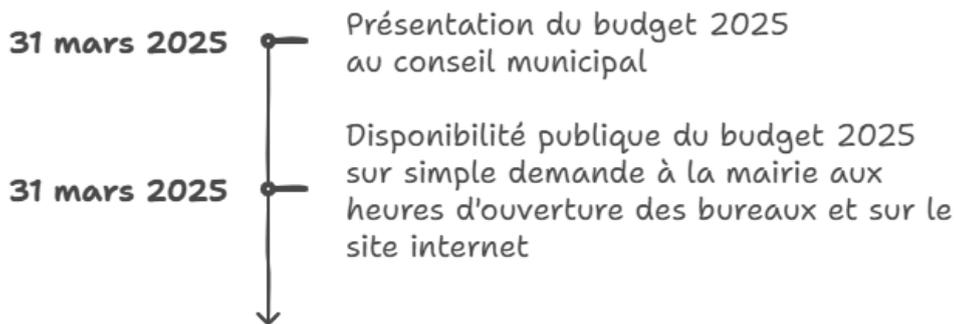
Les principales mesures de la Loi de Finances 2025 relatives aux collectivités :

Aperçu des Changements Budgétaires



1.2 – CONTEXTE LOCAL

Événements clés dans le processus du budget 2025



Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

En 2025, la commune s'attachera à nouveau à préserver son niveau de services à la population, et à soutenir son tissu associatif tout en contrôlant l'évolution de ses dépenses de fonctionnement afin de garantir les équilibres budgétaires et les marges de manœuvre financières.

La priorité en matière de financement des investissements reste l'autofinancement, la cession de patrimoine d'actif et la recherche de cofinancements avec nos partenaires privilégiés que sont l'Etat, la Région, le Département et la CCIN dans la mesure où nos projets soient susceptibles d'être éligibles aux dispositifs.

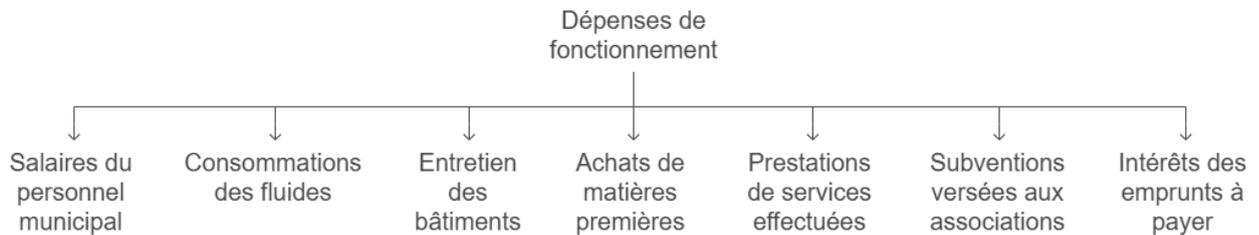
Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la **section de fonctionnement** qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la **section d'investissement**, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

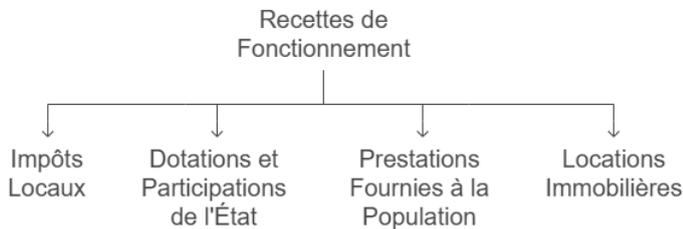
2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

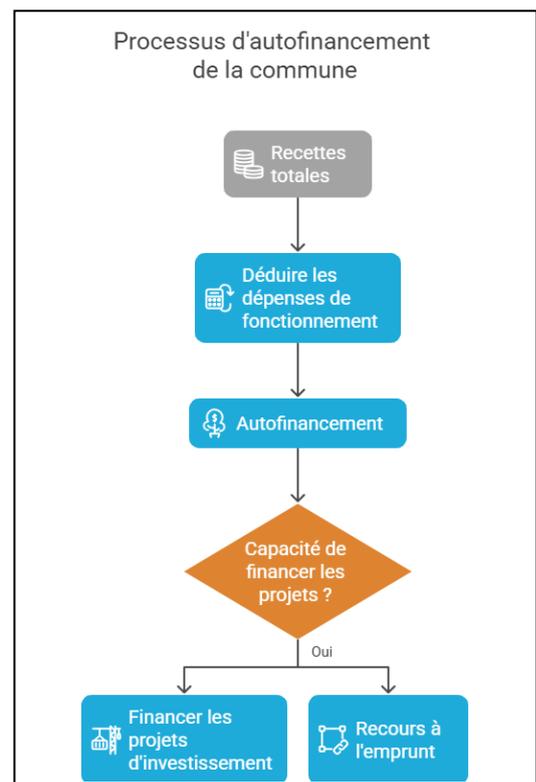
Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées essentiellement par :



Les **recettes de fonctionnement** correspondent principalement :



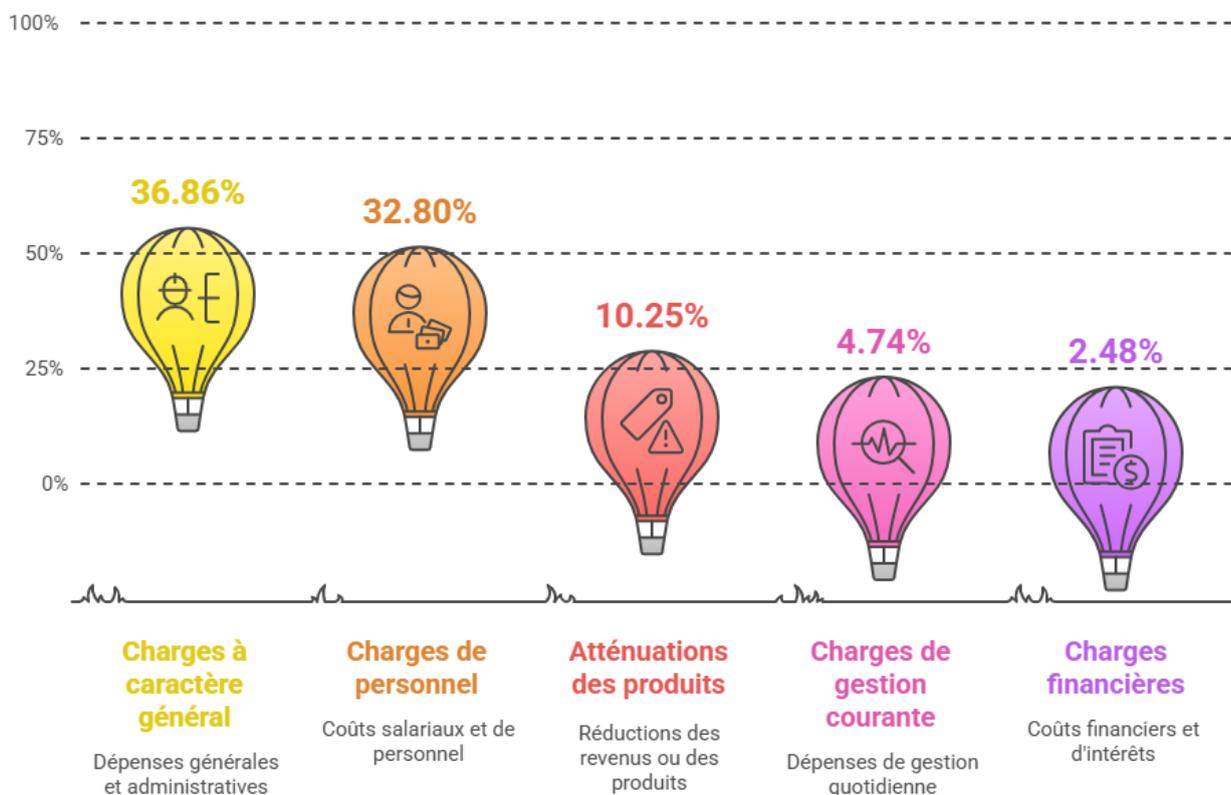
Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement réelles constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement en limitant le recours à l'emprunt.



2.1. – Les dépenses de fonctionnement : 4 313 800 €

Dépenses de fonctionnement		BP 2025	Répartition en %	Evolution en % 2024 2025
011	Charges à caractère général	1 590 000.00	36.86 %	-1.43 %
012	Charges de personnel	1 415 000.00	32.80 %	9.06 %
014	Atténuations des produits	442 000.00	10.25 %	0.16 %
65	Charges de gestion courante	204 400.00	4.74 %	-42.34 %
66	Charges financières	107 000.00	2.48 %	6.47 %
67	Charges spécifiques	10 000.00	0.23 %	100 %
Dépenses réelles de fonctionnement		3 768 400.00	87.36 %	-1.14 %
042	Opérations d'ordre (<i>amortissement d'immobilisation</i>)	180 000.00	4.17 %	81.09 %
023	Virement à la section d'investissement	365 400.00	8.47 %	-19.57 %
Total Dépenses de fonctionnement		4 313 800.00	100 %	-1.18 %

Répartition au BP 2025 en %



Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 1 590 000.00 €

Il retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant et notamment :

**Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : 1 415 000.00 €.**

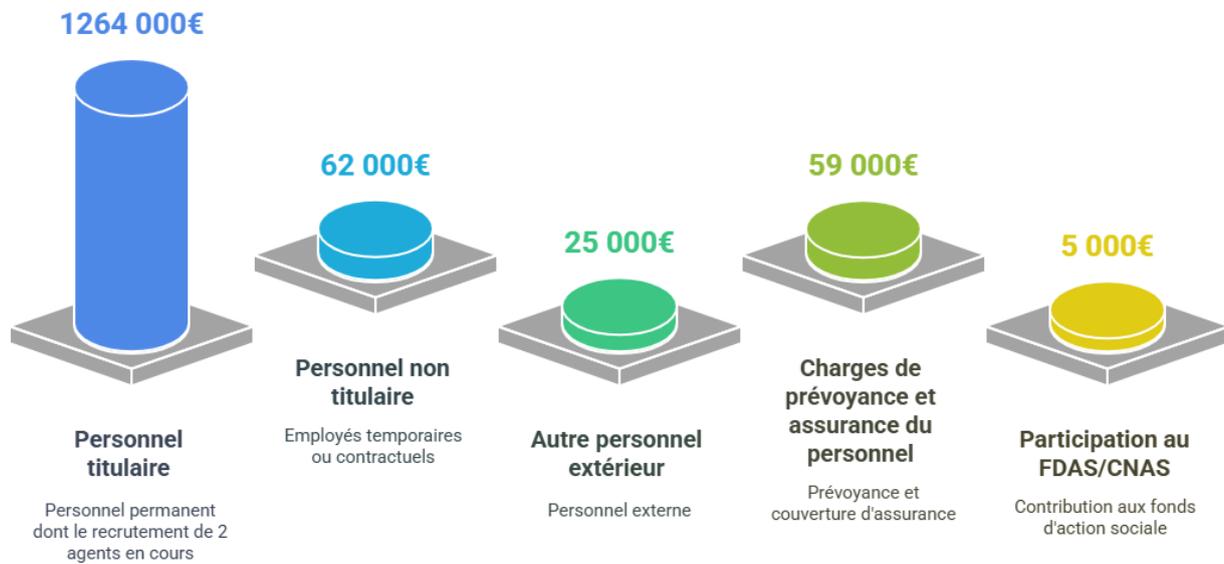
- ➔ 2^{ème} poste de dépense du budget
- ➔ 32.80 % des dépenses totales de fonctionnement.
- ➔ En augmentation de 9.06 % par rapport au montant inscrit au BP 2024.

Il intègre la stagnation du point d'indice, élément incontournable de la rémunération des titulaires auquel s'ajoute une amélioration du régime indemnitaire mis en place au 1er janvier de l'année mais aussi des hausses telles que :



Les principales dépenses sont :

Répartition des dépenses du personnel

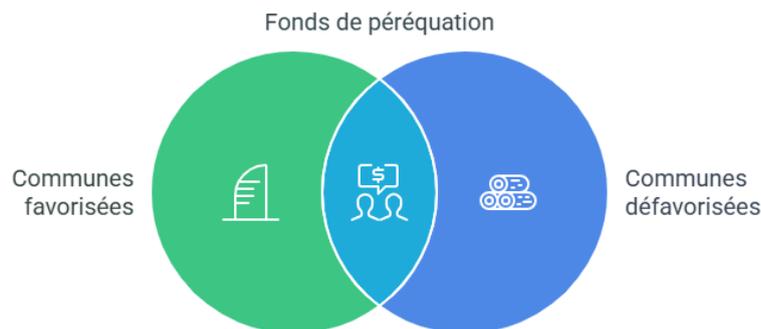


Chapitre 014 « Atténuations de produits »

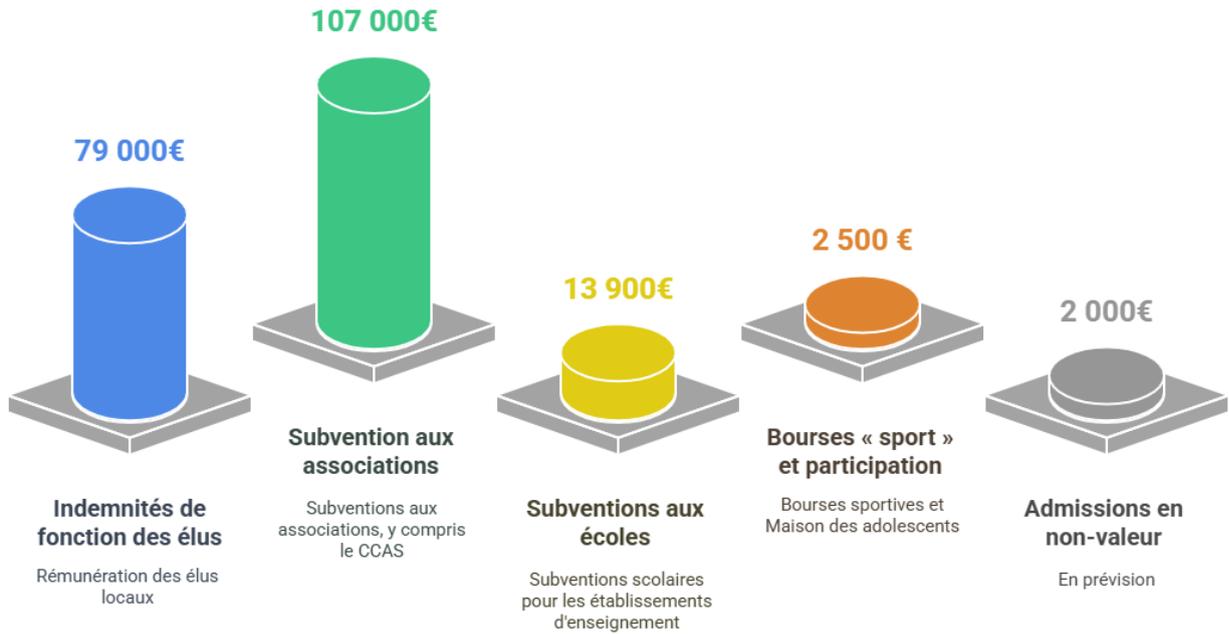
Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La participation demandée à la commune est estimée à **442 000.00 €**.

Mécanisme de solidarité financière



Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 204 400.00 €.



Chapitre 66 « Charges financières » : 107 000.00 €.

Stratégies financières unifiées

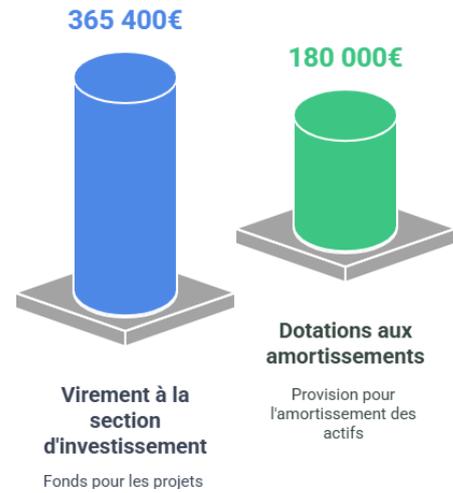


Chapitre 67 « Charges spécifiques » : 10 000 € afin de faire face à l’annulation de titres sur exercices antérieurs.

Aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »

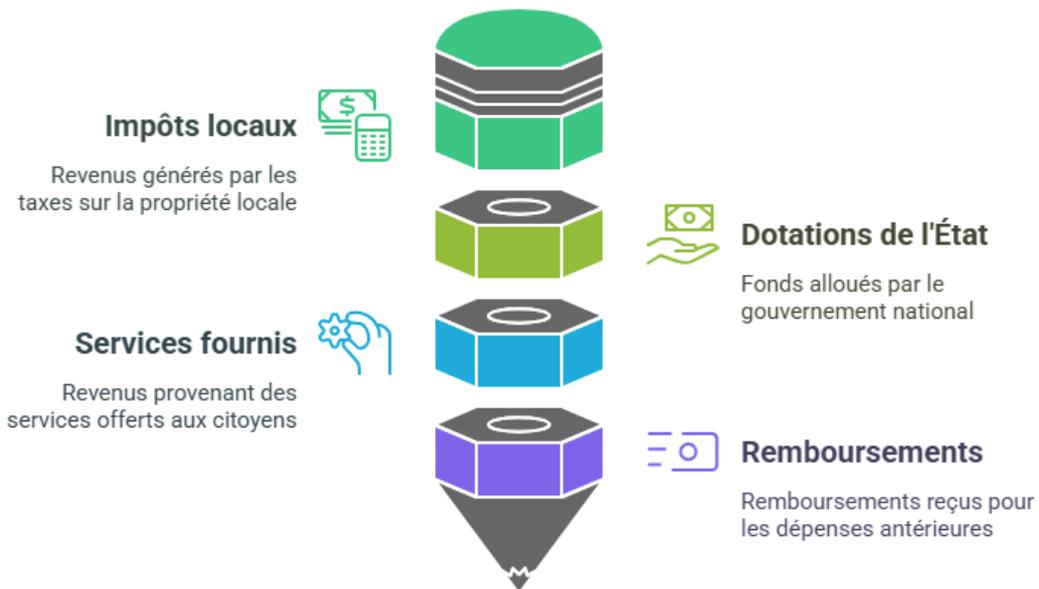
L'autofinancement s'élèvera à **545 400.00 €**.

Composants de l'autofinancement pour 2025



2.2. – Les recettes totales de fonctionnement : 4 313 800.00 €

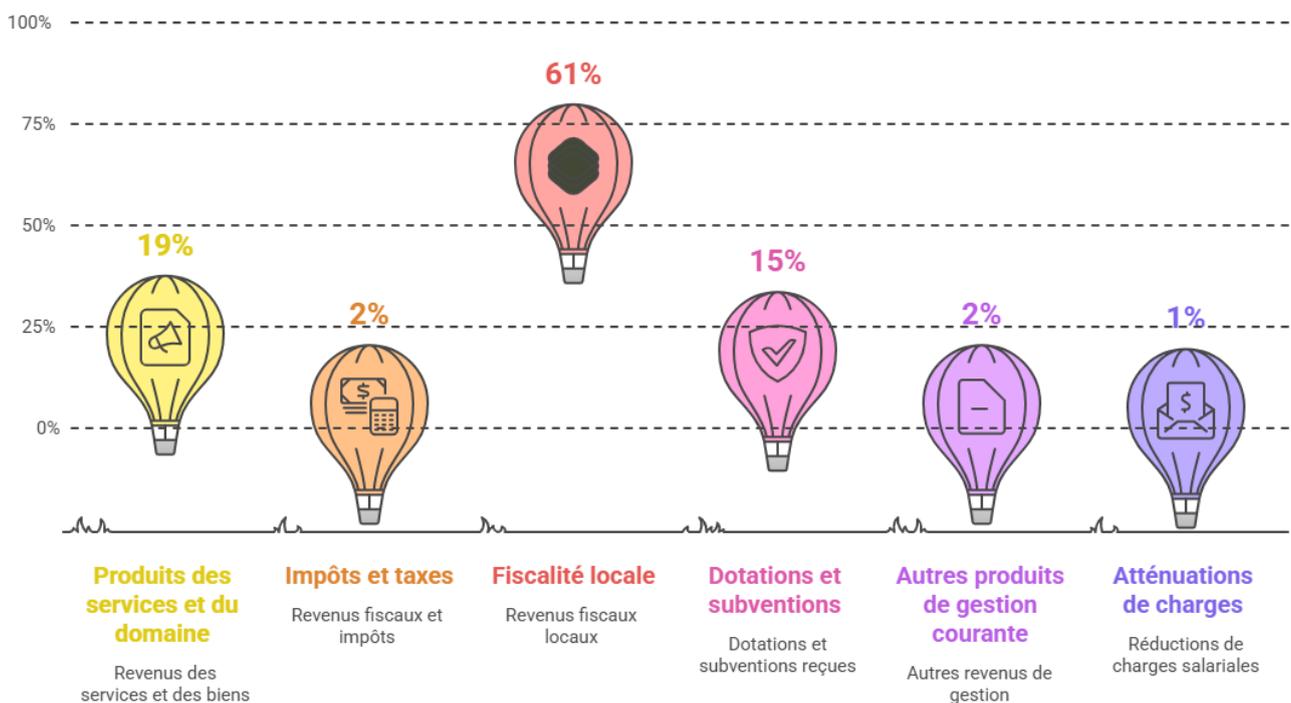
Répartition des recettes de fonctionnement



Recettes de fonctionnement		BP 2025	Répartition en %	Evolution en % 2024 2025
70	Produits des services et du domaine	804 500.00	18.65 %	3.59 %
73	Impôts et taxes	108 800.00	2.52 %	-7.80 %
731	Fiscalité locale	2 615 500.00	60.63 %	5.17 %
74	Dotations et subventions	646 000.00	14.98 %	-24.98 %

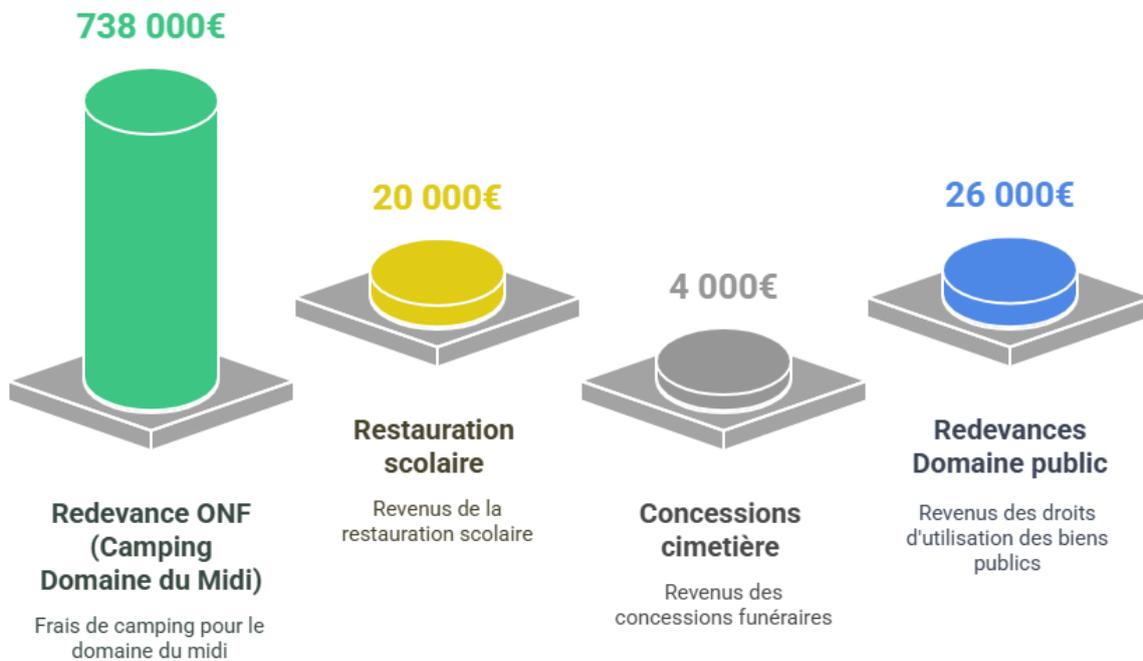
75	Autres produits de gestion courante	79 000.00	1.83 %	-2.23 %
013	Atténuations de charges (remboursement de salaires)	60 000.00	1.39 %	42.86 %
Total Recettes de fonctionnement		4 313 800.00	100 %	-1.18 %

Répartition au BP 2025 en %



Les principaux postes de recettes sont :

Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » : 804 500.00 €.



Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 108 800.00 €.

→ Principalement l'encaissement du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations.

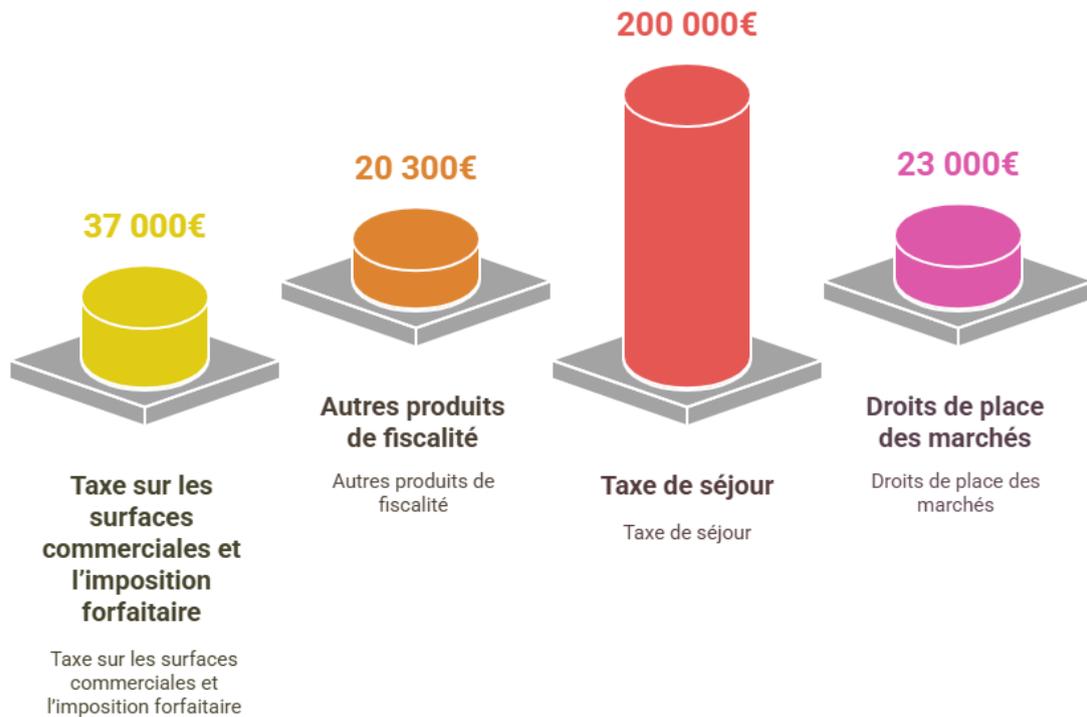
Chapitre 731 « Fiscalité locale » : 2 615 500.00 €.

→ Essentiellement les contributions directes : 2 335 200 €.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 de la manière suivante :

	Taux 2024	Taux 2025 Proposé	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits estimés 2025
Taxe foncière bâti	24,99 %	24,99 %	5 768 000 €	1 441 423 €
Taxe foncière non bâti	14,22 %	14,22 %	123 500 €	17 562 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,69 %	12,69 %	6 479 000 €	822 185 €
CFE	14,90 %	14,90 %	362 800 €	54 057 €
Produit attendu de la fiscalité directe locale par le vote des taux :				2 335 227 €

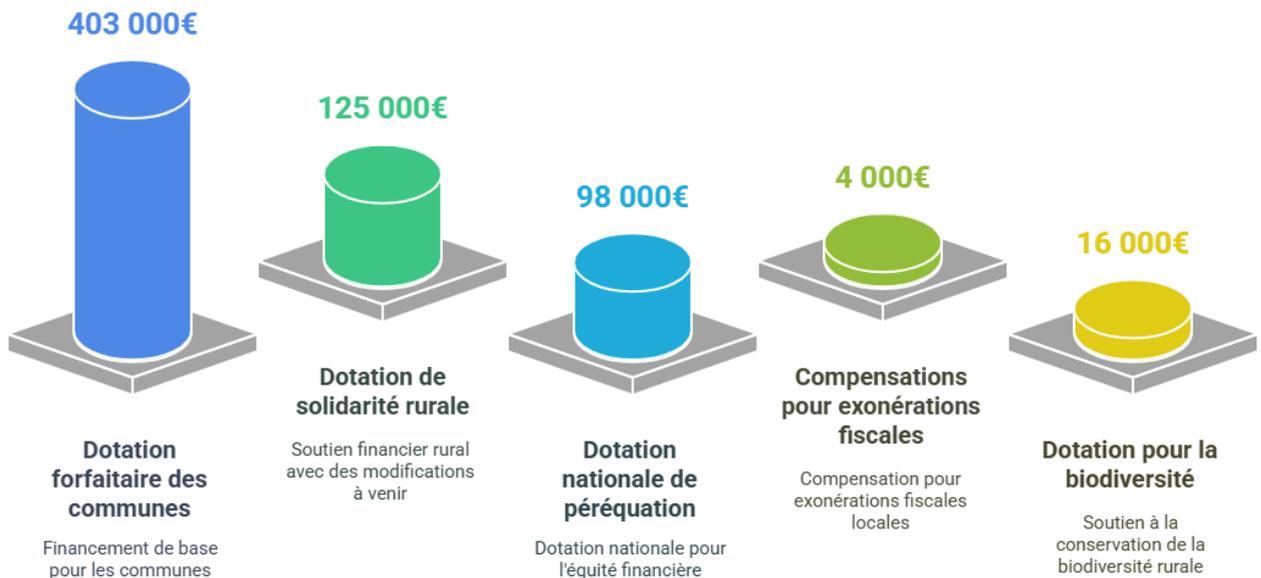
Sur ce chapitre, sont aussi inscrites :



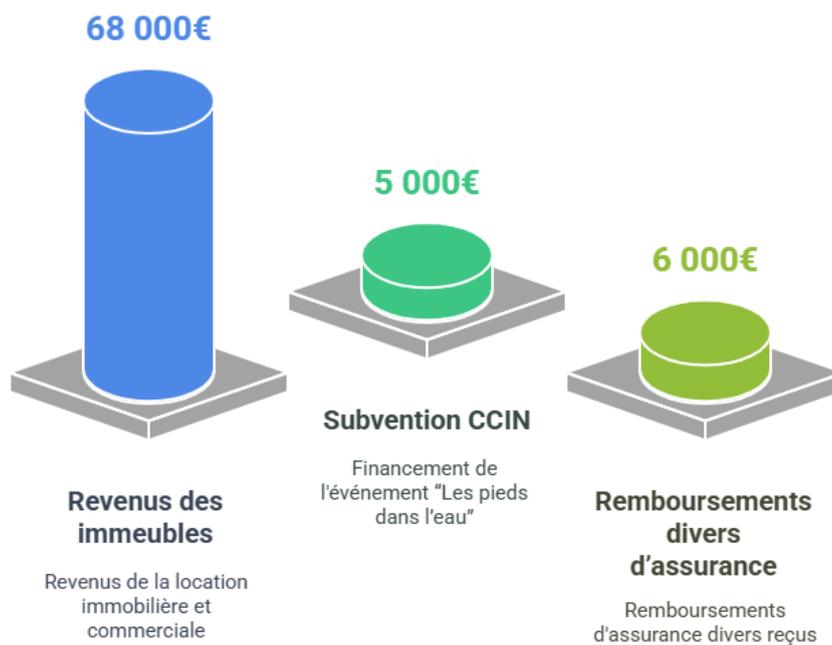
Chapitre 74 « Dotations et participations » : 646 000.00 €.

Il est composé des dotations versées par l'État dont :

Dotations et compensations financières pour les communes



Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 79 000.00 €.



Chapitre 013 « Atténuations de charge » sont inscrits les remboursements de salaires à la suite d'arrêt maladie pour **60 000.00 €**.

3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

3.1. – Les dépenses totales d'investissement : 3 806 262.86 euros

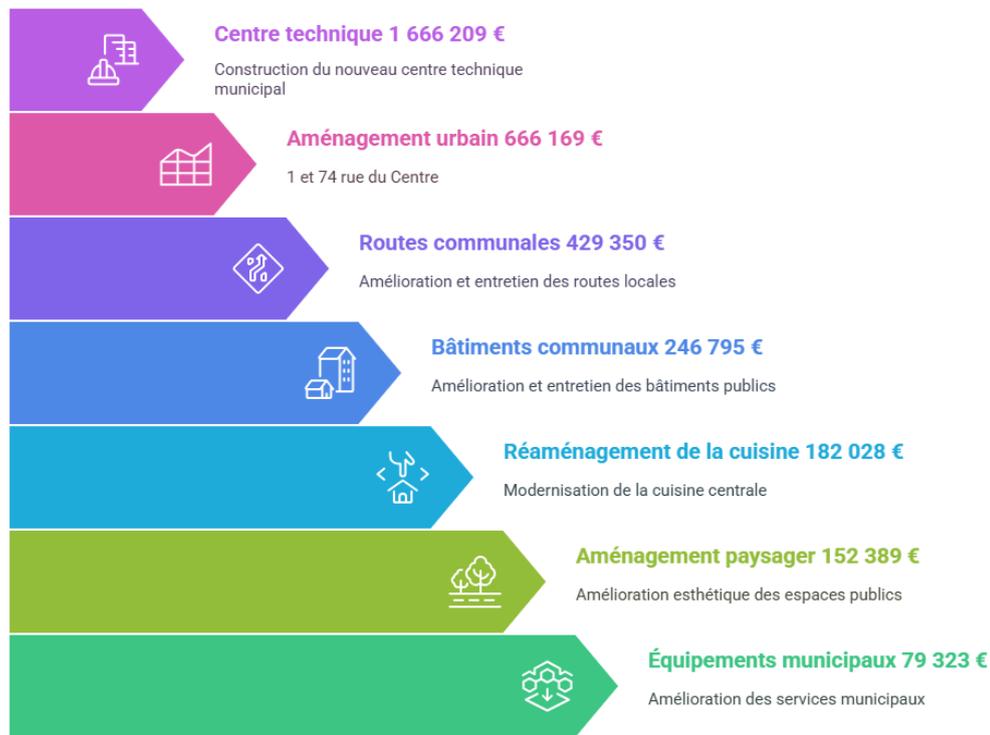
Exploration des Dépenses de Capital de la Collectivité



Dépenses d'investissement	RAR 2024	Prévisions 2025	Total 2025	Répartition en %
Programmes d'investissement	2 165 462.86	1 256 800.00	3 422 262.86	90 %
Remboursement du capital de la dette		384 000.00	384 000.00	10 %
Dépenses réelles d'investissement	2 165 462.86	1 640 800.00	3 806 262.86	100 %

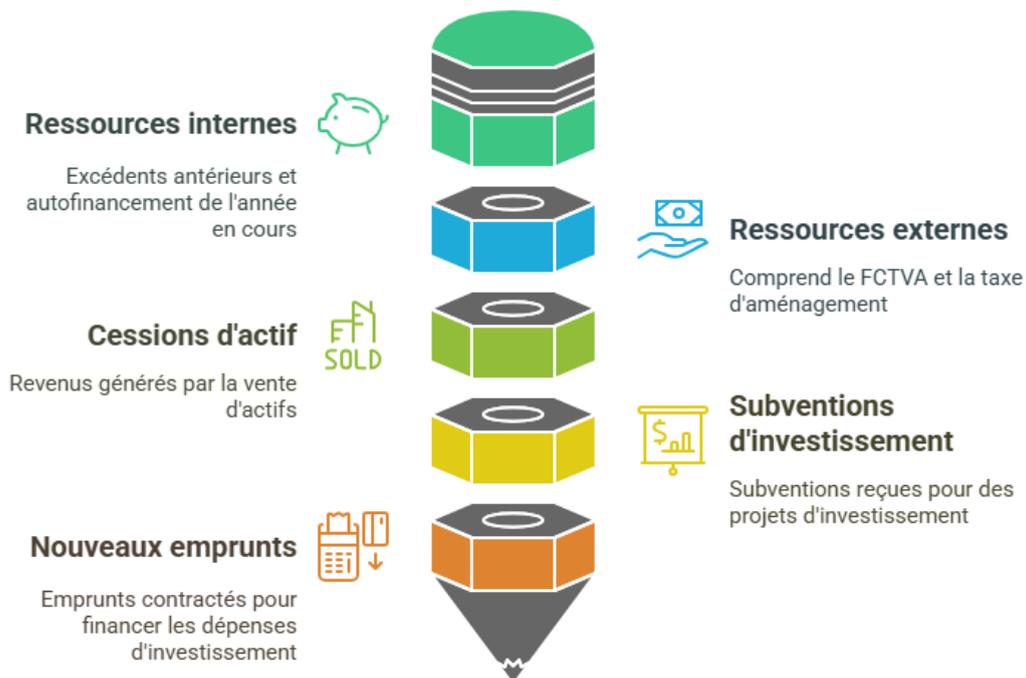
LES PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNEE 2025 :

Priorités budgétaires municipales



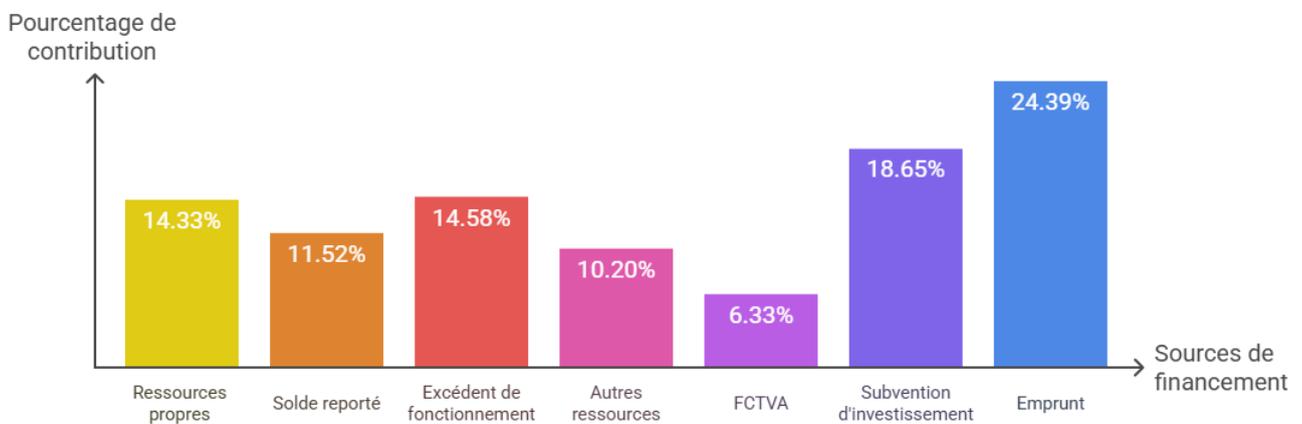
3.2.- Les recettes totales d'investissement : 3 806 262.86 euros

Aperçu des recettes d'investissement



Recettes d'investissement	RAR 2024	Prévisions 2025	Total 2025	Répartition en %
Ressources propres : dotations aux amortissements et virement de la section de fonctionnement		545 400.00	545 400.00	14.33 %
Solde de la section d'investissement reporté		438 534.32	438 534.32	11.52 %
Excédent de fonctionnement capitalisé		554 810.53	554 810.53	14.58 %
Autres ressources (cession d'actifs)		388 300.00	388 300.00	10.20 %
FCTVA - Taxe d'aménagement		241 000.00	241 000.00	6.33 %
Subvention d'investissement	668 962.22	41 000.00	709 962.22	18.65 %
Emprunt		928 255.79	928 255.79	24.39 %
Recettes réelles d'investissement	668 962.22	3 137 300.64	3 806 262.86	100.00 %

Répartition au BP 2025 en %

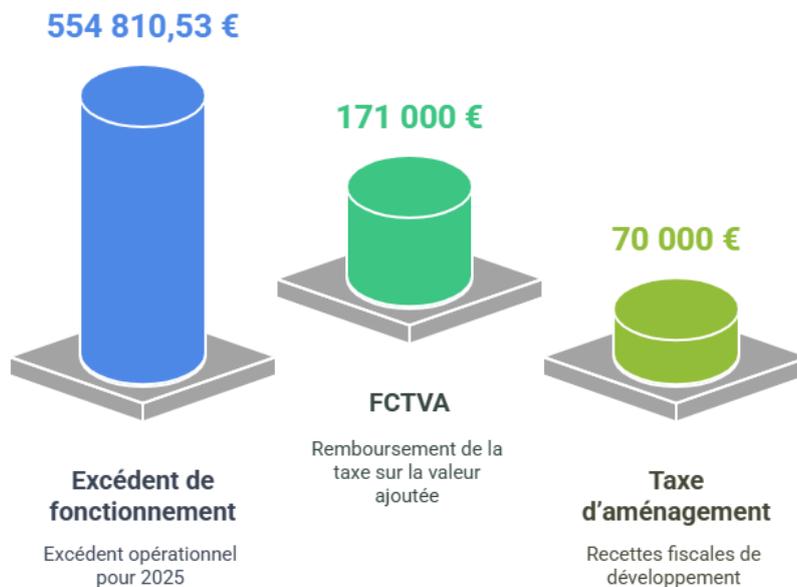


Répartition des sources de financement pour le budget 2025



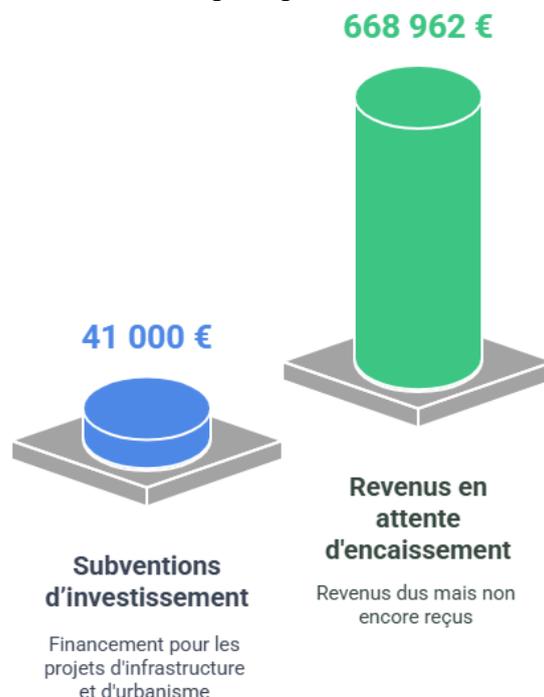
Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » : 795 810.53 €

Ce chapitre comprend les recettes suivantes :



Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 709 962.22 €

Ce poste de recette regroupe les subventions en attente d'encaissement : elles concernent les participations de l'Etat au titre de la DSIL pour les travaux de construction du centre technique municipal et pour ceux du 1 rue du centre, le fonds de concours de la CCIN pour le projet urbain du 1 rue du centre et l'aide du SYDEV pour ce même projet, la subvention du Conseil Départemental pour le centre technique municipal et le fonds européen pour l'installation de toilettes sèches.



Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » :

Le volume d'emprunt limité à **928 255.79 €** sera mobilisé en fonction de l'état d'avancement des projets d'investissement.

Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 438 534.32 €

Il s'agit d'inscrire l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice.

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » et Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » : 545 400.00 €

Le regroupement de ces deux chapitres budgétaires détermine l'autofinancement de l'année.

Chapitre 024 « Produits de cessions d'immobilisation » : 388 300.00 €

Sur ce chapitre, sont inscrites les ventes de biens immobiliers dans le courant de l'année (*ventes 74, rue du centre pour 154 000.00 €, ventes maison rue de l'estacade et rue des Lys (Leg Buton) pour 222 800.00 € et divers terrains pour 11 500.00 €*).

4 - LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET 2025 :

Le budget principal s'équilibre comme suit :

Répartition des dépenses financières



Aperçu financier des recettes



État de la dette :

L'annuité de la dette est composée :

- Du remboursement du capital de la dette ancienne pour 380 000.00 € auquel s'ajoute 4 000.00 € en cas de mobilisation d'un prêt dans le courant de l'année.
- Des intérêts de la dette ancienne pour 95 000.00 € auxquels s'ajoutent une enveloppe de 11 000.00 € pour les intérêts d'un éventuel prêt contracté en 2025 et des frais liés à l'ouverture d'une ligne de trésorerie permettant de mieux gérer le décalage dans le temps entre les paiements et les encaissements.

Etat du personnel :

Au 1^{er} janvier 2025, la collectivité compte :

- 24 agents titulaires sur des emplois permanents dont 1 à temps non complet.
Ce qui correspond à 23.5 agents en équivalent temps plein (ETP)

Fait à Barbâtre, le 25 mars 2025

Publication sur le site internet de la commune : barbatre.fr le2025
 Transmission en Préfecture de la Roche sur Yon par ACTES le2025